

PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille douze, le mercredi 11 juillet, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Sulpice d'Excideuil, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.

Nombre de Membres en exercice : 133
Nombre de Membres présents : 51
Nombre de votants : 52

Date de la convocation : le 02 juillet 2012

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion.
- Désignation d'un secrétaire de séance.

- Présentation et validation du rapport d'activité 2011.
- Proposition de nouveau financement des conteneurs semi enterrés.
- Convention SVM Champagnac pour accès de Saint Front d'Alemps à la déchèterie de Brantôme.
- Contrat de reprise des déchets d'activité mécanique et de maintenance des véhicules.
- Décisions prises par le BS du 23 mai 2012.
- Convention pour l'impression d'un aide-mémoire relatif à l'extension des consignes de tri.
- Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un champ photovoltaïque.
- Décision modificative en investissement.
- Choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre du projet du futur vestiaire.
- Choix du prestataire pour le système de géolocalisation.

Le Président ouvre la séance à 17h45 et remercie les membres présents.
Mme Chantal Paulhiac, déléguée suppléante de la commune de Cognac sur l'Isle est désignée secrétaire de séance.

Le Président précise à l'assemblée délibérante que conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, « à la suite de la deuxième convocation la règle du quorum n'est plus obligatoire ». Le Comité Syndical ayant été réuni la première fois le 30 juin 2012.

- Le Compte rendu du Comité Syndical du 21 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.
- Présentation et validation du rapport d'activité 2011

Le Président présente le rapport d'activité 2011.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent et valident le rapport d'activité 2011.

- Proposition de nouveau financement des conteneurs semi enterrés

Le Président informe les membres du Comité Syndical de sa volonté de poursuivre la mise en place des containers enterrés et semi enterrés sur l'ensemble du Syndicat.

Il rappelle à l'assemblée présente que lors du lancement de la campagne de mise en place des containers enterrés et semi enterrés la répartition du financement des bacs était la suivante :

- Containner enterré coût 6000 € HT ⇒ 2400 € (commune 40%)
3600 € (SMCTOM 60 %)
- Containner semi enterré coût 3000 € HT ⇒ 600 € (commune 20%)
2400 € (SMCTOM 80 %)

Le Président propose de financer à hauteur de 100% les containers semi enterrés.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent la proposition du Président.

- Convention SVM Champagnac pour accès de Saint Front d'Alemps à la déchetterie de Brantôme

Le Président propose aux membres de l'assemblée de signer une convention avec la commune de Saint Front d'Alemps adhérent au SMCTOM afin que les usagers de la commune puissent avoir accès à la déchetterie de Brantôme. Le montant de la convention s'élève à 407 € (quatre cent sept euros).

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent la signature de la convention pour un montant de 407 € par an.

- Contrat de reprise des déchets d'activité mécanique et de maintenance des véhicules

Le Président explique aux membres du comité syndical qu'il est nécessaire de signer un contrat avec un repreneur de déchets d'activité mécanique et de maintenance pour l'évacuation des déchets issus de l'atelier de maintenance du SMCTOM. Le Président propose la société SEVIA.

La prestation et les tarifs proposés sont les suivants :

- Collecte de deux fûts minimum 36.00 €
 - Déplacement 118.00 € forfaitaire
 - Traitement 650.00 €/tonne
- } Soit environ 280 €/an

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, autorisent la signature du contrat de reprise avec la société SEVIA.

- Décisions prises par le BS du 23 mai 2012

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le Bureau Syndical du 23 mai 2012 :

- Avenant n°1 à la convention de reversement des recettes issues du contrat Ecofolio,
 - Contrat de mandatement avec le SMD 3 (recettes issues de la revente de carton),
 - Convention avec ADIVALOR (reprise film et bâches agricoles),
 - Lancement de la consultation pour le choix de l'architecte pour la réalisation des vestiaires, sanitaires et salle de repos.
 - Demande de subventions auprès du CG 24 pour l'acquisition de bacs roulants, de conteneurs enterrés et semi-enterrés et pour le projet des vestiaires.
- Convention pour l'impression d'un aide-mémoire relatif à l'extension des consignes de tri

Le Président explique que suite à l'extension des consignes de tri depuis le mois de mars 2012 il est nécessaire de réaliser un nouvel aide-mémoire. Aussi le Président propose à l'assemblée délibérante de signer une convention avec le SMD3 pour l'impression de ce nouvel aide-mémoire. Le Président précise que le montant de la convention s'élève à 1094.34 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent la signature de la convention avec le SMD3 pour l'impression d'un aide-mémoire relatif à l'extension des consignes de tri.

- Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un champ photovoltaïque

Le Président explique que le SMCTOM a prévu un ajustement de la convention du domaine public avec notre prestataire EOL RES. Cette étude a été confiée à notre avocat Maître Cazcarra. Par conséquent le Président décide de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

- Décision modificative en investissement.

Le Président propose d'effectuer une décision modificative en investissement.

	BP 2012	Décision Modificative	Total
Op 84 : bâchage caisson	3 000,00 €	- 3 000,00 €	0,00 €
Op 81 : géolocalisation	10 000,00 €	+ 10 000,00 €	20 000,00 €
Op 85 : presse à balle	30 000,00 €	- 7 000,00 €	23 000,00 €

	BP 2012	Décision Modificative	Total
Op 80 : tondeuse	6 000,00 €	- 1 000,00 €	5 000,00 €
Op 63 : colonnes + bacs	5 000,00 €	+ 1 000,00 €	6 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent et autorisent la décision modificative en investissement.

- Choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre du projet du futur vestiaire

Le Président informe les membres du comité syndical que l'architecte qui a été choisi pour la maîtrise d'œuvre du projet de vestiaire après consultation de la commission d'achat est Monsieur J.BERTASSI pour un montant de 15 725 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent la décision du Président.

- Choix du prestataire pour le système de géolocalisation

Le Président informe les membres du comité syndical que le prestataire qui a été choisi pour la mise en place de la géolocalisation après consultation de la commission d'achat est les établissements SABATIER.

Il précise que le montant de l'investissement est de 19 555 € TTC et qu'en fonctionnement le montant est de 2 583 € TTC/an.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00 et les membres du Comité Syndical sont remerciés pour leur participation.

La Secrétaire de Séance

Le Président du SMCTOM

Chantal PAULHIAC

Jean-François FAUCHER